



CONCOURS PACES 2017/2018

06 juillet 2018

Les listes des admis
sont affichées
dans le hall des amphis
de la faculté des sciences pharmaceutiques

IMPORTANT : **RENONCEMENT AU CONCOURS**

Les étudiants admis **qui renoncent au bénéfice du concours** et qui sont donc certains de ne pas prendre leur place d'affectation doivent **signer une attestation de renoncement** à la scolarité **dans les meilleurs délais** afin de pouvoir admettre d'autres candidats (remontées de classement).

Contact : Responsable scolarité : 05.62.25.68.06

Scolarité PACES : 05.62.25.68.07
Accueil : 05.62.25.68.00

Les attestations de renoncement sont disponibles à la scolarité